

ELSA G.

**Mandataire judiciaire à la protection des majeurs
Union départementale des Associations Familiales des Pyrénées-Orientales (Espira de
l'Agly)**



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

J'exerce des mesures judiciaires de curatelle et tutelle en exécution d'une décision de justice. Cela consiste à assister, représenter et contrôler les personnes placées sous mesure de protection dans leur gestion financière et administrative et de leur personne en fonction de leurs capacités.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

J'ai complété ma licence par un DEA de Droit privé mention sciences criminelles à la faculté de Grenoble. A la suite de quoi j'ai entamé une année de préparation au concours de la magistrature à la faculté de Toulouse mais je n'ai pas terminé cette année et n'ai pas passé le concours. J'ai préféré me mettre à la recherche d'un travail. J'ai d'abord été assistante de Justice au TGI de Guéret dans la Creuse pendant un environ 8 mois. Cet emploi n'étant qu'un CDD de 20h, je cherchais toujours un emploi stable et j'ai finalement été embauchée à la Maison d'Accès au Droit de Perpignan. Là, j'ai exercé les fonctions de coordonnatrice pendant 5 ans avant de postuler à l'UDAF de Perpignan où j'exerce actuellement mon métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Dans ce cadre, j'ai dû valider un certificat national de compétence (une formation diplômante d'environ un an) avant de pouvoir prêter serment devant le tribunal.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

Les connaissances juridiques m'ont été indispensables tout au long de mon parcours professionnel. Même si une veille juridique et une mise à jour des connaissances est nécessaire, la logique juridique et les automatismes pris pendant ces années d'études m'ont toujours servis et me serviront tout au long de ma carrière, j'en suis persuadée. Le fait d'avoir eu à balayer de nombreuses matières juridiques est important car le projet que l'on fait en entrant à la fac n'est pas nécessairement celui qui sera celui de la fin des études. Pour ma part en entrant à la fac, je voulais devenir juge d'instruction mais en arrivant au but je me suis demandé ce que valaient mes connaissances sur le terrain et j'ai cherché un travail en contact direct avec le public. Sans mon socle de connaissances acquises pendant la licence, je n'y serai pas arrivée car il m'a fallu toucher à toutes les matières du Droit car la vie de tous les jours est faite de règles très variées. Un simple conflit de voisinage peut vous amener à devoir faire appel à des connaissances en matière de droit de la construction, de droit civil, de droit public, de droit pénal... Bref, un socle de connaissances solides est très important et savoir rechercher les éléments de réponse grâce à la logique juridique est indissociable. Aujourd'hui j'utilise ces connaissances quotidiennement.